

DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE

SEANCE DU 9 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christine HASCOET, Maire de RESTIGNE, le 9 février 2015 à 20 heures.

La convocation adressée le 2 février 2015 précise l'ordre du jour :

- Compte administratif et compte de gestion 2014
- Réseau gaz propane : changement des 4 chaudières des bâtiments communaux -> choix du maître d'œuvre pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises
- ONF : acceptation de devis
- Groupement de commande voirie 2015
- Point sur les regroupements intercommunaux
- Questions diverses

Présents : Mesdames HASCOET, PICHET, LEGOFF, MOUTTE, DUBOIS
Messieurs BESNIER, PERON, BEURAIN, BILLECARD, GOURDON, CHAMPENOIS,
HENRY

Sont excusés : Mme LUGATO pouvoir à Mme HASCOET
Mme MOREAU pouvoir à Mme DUBOIS
Mme GALBRUN pouvoir à M. HENRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint, Madame Sophie LEGOFF est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Augmentation du nombre d'heures du professeur de batterie à compter d'avril 2015. Le conseil accepte à l'unanimité.

Le procès verbal de la séance du 12 janvier 2015 est adopté.

1) Compte administratif et compte de gestion 2014

M. André BESNIER, adjoint aux finances, présente la vue d'ensemble du compte administratif de l'année 2014.

Il commente le comparatif de la section de fonctionnement et d'investissement entre le prévu et le réalisé, tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que les restes à réaliser. Il présente ensuite la capacité d'autofinancement. Il est précisé que le compte administratif est en parfaite adéquation avec le compte de gestion de Mr le Receveur à savoir :

- un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 424.489,58 € compte tenu du report de l'exercice 2013.
- un solde d'exécution en investissement de - 86.214,65 € compte tenu du report du déficit d'investissement 2013.

Avant de passer au vote, Mme le Maire est sortie de la salle du conseil et Mr BESNIER a été élu président de séance pour l'approbation du compte administratif 2014 qui a été validé à l'unanimité. Le compte de gestion a également été approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'année 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de 424.489,58 €

constatant :

- le déficit d'investissement de clôture de 86.214,65 €
- les restes à réaliser dépenses au 31 décembre 2014 : 83.522,65 €
- les restes à réaliser recettes au 31 décembre 2014 : 65.555,31 €

le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à la somme de 104.181,99 €

Il sera proposé au conseil d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

→ affectation au compte 1068 de la somme de 104.181,99 €

→ report en fonctionnement compte 002 du BP 2015 de la somme de 320.307,59 €

2) Réseau gaz propane

M. André BESNIER, adjoint, informe le conseil municipal qu'il serait préférable de choisir un maître d'œuvre spécialisé pour le remplacement des 4 chaudières des bâtiments communaux, qui aurait pour mission la rédaction du dossier de consultation, l'analyse des offres, le suivi des travaux....

Sur conseil de l'ALE (Agence Locale de l'Energie de Tours), M. BESNIER fait part au Conseil Municipal qu'il a consulté 3 entreprises qui ont fait les propositions suivantes :

- ENERGIO : 5 500 € HT, soit 6 600 €TTC
- ENERGIE et Service : 4 825 € HT, soit 5 790 €TTC
- LBE Fluides : 7 300 € HT, soit 8 760 € TTC

Le conseil municipal, après délibération, retient l'offre d'ENERGIE et Service pour un montant de 4 825 € HT, soit 5 790 €TTC.

3) ONF – acceptation de devis

M. Jean-Michel PERRON, adjoint, présente au conseil municipal les propositions de l'ONF qui assureront l'assistance technique pour les travaux forestiers de l'année 2015, qui consiste à consulter les entreprises, à suivre les travaux.

- Travaux dans la forêt (débranchage, fauchage, labour), estimés par l'ONF à 3 300 € HT -> coût de l'assistance technique de l'ONF : 600 € HT
- Travaux dans la peupleraie, frêneraie dans le bas du bourg (dégagement des pieds, élagage), estimés par l'ONF à 1760 € HT -> coût de l'assistance technique de l'ONF : 250 € HT

M. Jean-Michel PERRON ajoute que le cahier des charges ainsi que le linéaire ont été revus.

Le conseil municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité, que l'ONF assure l'assistance technique pour les travaux forestiers de l'année 2015 pour un montant total de 850 € HT.

4) groupement de commande voirie 2015

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5) Ecole de musique – augmentation du nombre d'heures

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, d'augmenter d'une 1/2 d'heure le nombre d'heures du professeur de batterie pour un enfant qui commence les cours à compter d'avril 2015.

6) Point sur les regroupements intercommunaux

M. Jean-Claude BILLECARD, membre du comité consultatif « développement économique » de la CCPB fait part au conseil municipal que des travaux importants et non prévus (écroulement d'un plafond,..) sont à entreprendre dans le bâtiment qui doit recevoir le dernier commerce de la Chapelle sur Loire.

7) Questions diverses

M. André BESNIER :

- indique que les essais d'éclairage extérieur de la façade de l'église auraient lieu le 18 février, date à confirmer. Il se peut que ce soit le 16 février,

- rappelle que les commissions finances et travaux se réunissent le vendredi 13 février à 9 h 30, pour l'examen du budget primitif,

- informe que la commission finances se réunira à nouveau le mardi 17 février à 9 h, pour l'examen des subventions aux associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.